

Communiqué de presse

Paris, le 31 janvier 2019

Cyber risques

Pacifica lance le contrat «Cyber Protection» à destination des professionnels et des entreprises

Pacifica, filiale assurances dommages de Crédit Agricole Assurances, annonce le lancement de son offre Cyber Protection. Ce nouveau contrat d'assurances, construit en partenariat avec Hiscox, répond aux besoins de sécurisation de l'activité des clients professionnels et agriculteurs, dans un contexte de renforcement des obligations en matière de protection des données avec l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

En 2018, plus de 80% des entreprises ont déclaré avoir été victimes d'une forme de cyber-attaque (violations des données personnelles, demandes de rançons informatiques, etc..) alors que seulement 5% d'entre elles ont déclaré être assurées contre ce type de risque.

Cyber Protection est une offre complète, proposant une formule unique garantissant les risques majeurs grâce à :

- la mise à disposition d'un réseau d'experts reconnus (experts informatiques, avocats spécialisés, experts en e-réputation) proposant des prestations personnalisées, 24h/24 et 7j/7 sans franchise ;
- des garanties contre la cyber-extorsion ;
- la prise en charge de dommages causés aux tiers (violation de données personnelles, diffusion d'un virus ou d'une attaque par déni de service, etc.) ;
- la prise en charge de dommages subis par l'entreprise (prise en charge de frais de récupération et/ou reconstitution des données confidentielles, factures de télécommunications si utilisation frauduleuse du système de téléphonie suite à une cyber attaque, etc.) ;
- prise en charge en cas de pertes de revenus suite à une cyber attaque ou suite à un dysfonctionnement d'un prestataire informatique avec l'option «Interruption de vos activités professionnelles» ;
- cinq plafonds de garantie pour répondre au mieux aux besoins du client, en fonction de son chiffre d'affaires ;
- un dispositif de prévention présentant les bonnes pratiques et donnant accès à un kit de sensibilisation «aux questions de sécurité du numérique».

Pour faire bénéficier à ses clients agriculteurs et professionnels, en cas de sinistre, d'une assistance de haut niveau, Pacifica a choisi Hiscox, professionnel reconnu dans la gestion du Cyber risque.

Le contrat Cyber Protection est distribué par les Caisses régionales de Crédit Agricole.

A propos de Crédit Agricole Assurances

Crédit Agricole Assurances, premier assureur en France, rassemble les filiales assurances du Crédit Agricole. Le groupe propose une gamme de produits et services en épargne, retraite, santé, prévoyance et assurance des biens. Ils sont distribués par les banques du groupe Crédit Agricole en France et dans 9 pays dans le monde, par des conseillers en gestion patrimoniale et des agents généraux. Les compagnies de Crédit Agricole Assurances s'adressent aux particuliers, professionnels, agriculteurs et entreprises. Crédit Agricole Assurances compte 4 400 collaborateurs. Son chiffre d'affaires à fin 2017 s'élève à 30,4 milliards d'euros (normes IFRS). www.ca-assurances.com

Contacts presse

Françoise Bololanik + 33 (0)1 57 72 46 83 / 06 25 13 73 98

Géraldine Duprey + 33 (0)1 57 72 58 80 / 07 71 44 35 26

service.presse@ca-assurances.fr

